

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

Le 11 avril 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 mars 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 8**

**Étaient Présents :** Raymond VÉLAND, Éric ROSALIE, Martine FONTANIÉ, Gilbert PICCININI, Sandrine BEN SOUSSAN, Charlotte BOETTI, Jean-Marie ROSALIE, Freddy GAUTHIER

**Étaient absents excusés :** Corinne CARMES, Grégoire ECK,

**Procuration :** Grégoire ECK à Freddy GAUTHIER

**Nombre de votants : 9**

**Secrétaire de Séance :** Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIÉ est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du procès verbal de la réunion du 25 mars 2024**

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2024

**Approbation du Compte de Gestion 2023**

M. le maire présente le compte de gestion 2023 établi par la trésorerie qui correspond au compte administratif réalisé par la commune.

***Après en avoir discuté le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion à l'unanimité***

**Vote du Compte Administratif 2023**

M. le maire présente le Compte Administratif 2023 (établi par la commune).

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	221.308,00 €	407.978.10 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	81.217,34 €	71.738.88 €

Avant de procéder au vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire se retire.

Le Compte Administratif étant identique au Compte de Gestion 2023, après en avoir débattu,

***Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif à l'unanimité des membres présents***

**Affectation du Résultat de l'exercice 2023**

Suite à l'approbation du compte administratif, M. le Maire présente l'affectation comptable du résultat de l'exercice 2023.

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 (Excédent) :	186.670.10 €
Affectation complémentaire en réserve :	17.478,43 €
Résultat reporté en Fonctionnement :	169.191,17 €
Résultat reporté en Investissement (Déficit) :	9.478,43 €
Reste à réaliser	8.000,00 €

***Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat à l'unanimité***

**Vote des taux des taxes directes locales pour 2024**

M. le Maire explique, que sur décision de l'Etat, les bases d'imposition augmenteront à minima de 3,9% en 2024, il propose donc de ne pas augmenter cette année encore, le taux des taxes communales pour l'année 2024 :

<b>Taxe foncière sur propriétés bâties</b>	<b>22.16 %</b>
<b>Taxe foncière sur propriétés non bâties</b>	<b>119.77 %</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>16.75 %</b>

***Après en avoir discuté, La proposition de maintien des taux est votée à l'unanimité***

## **Vote du Budget Primitif 2024**

M. le Maire présente et explique le budget primitif 2024 :

<b>Proposition soumise</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	478.645,53 €	478.645,53 €
<b>Section d'investissement</b>	265.478,43 €	265.478,43 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>744.123,96 €</b>	<b>744.123,96 €</b>

*Après en avoir débattu, Le budget primitif est voté à l'unanimité*

## **Modification de contrat du secrétaire de mairie**

M. le maire explique qu'en application du code général de la Fonction Publique il est nécessaire pour modifier le contrat de travail du secrétaire de supprimer l'emploi à 21 heures hebdomadaires et de créer un emploi à 18 heures hebdomadaires en raison de son recrutement au sein de la commune de Labécède Lauragais pour une durée hebdomadaire de 22 heures à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Ces modifications d'emplois sont soumises à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

*Après en avoir discuté Le Conseil Municipal vote à l'unanimité  
La suppression du poste de secrétaire de mairie d'une durée hebdomadaire de 21 heures et  
La création du poste de secrétaire de mairie à raison de 18 heures hebdomadaires*

## **Questions et informations diverses :**

### **♦ Arrêt de bus chemin de la foun**

La Région ne se déplaçant pas pour venir aider la commune à définir l'emplacement possible de l'arrêt de bus qui ne poserait pas de problèmes de sécurité pour les enfants chemin de la foun, le projet de création de cet arrêt reste à l'étude et n'est pas prévu pour l'instant.

### **♦ Réclamation locataire**

Un locataire a signalé un problème avec la porte d'entrée qui n'a pu être résolu car le cantonnier qui s'est déplacé à plusieurs reprises n'a trouvé personne au domicile. Ce locataire sera contacté par un professionnel qui vérifiera l'état de cette porte et indiquera ce qu'il y a lieu de faire. D'autre part le conseil municipal a décidé d'appliquer le taux d'augmentation autorisé des loyers qui n'ont jamais été revalorisés à ce jour.

### **♦ Installation composteurs collectifs**

Des composteurs collectifs ont été installés par le COVALDEM11 à l'aire de propreté rue de l'église. Une quantité limitée de bio-seaux avec les explications d'utilisation ont été laissés à la mairie par le SMICTOM. Ils pourront être retirés à la mairie aux heures d'ouverture. La municipalité va demander s'il serait possible d'organiser une réunion afin d'expliquer l'utilisation de ces composteurs.

### **♦ Vente concessions au cimetière.**

Le conseil municipal ne souhaite pas pour l'instant interdire la vente de concessions aux personnes qui n'habiteraient plus le village.

La séance est levée à 22h10

**Le Maire,  
Raymond VÉLAND**

**La secrétaire,  
Martine FONTANIÉ**

[Ce procès verbal sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal](#)

Toutes les informations concernant notre village sur le site internet de la mairie : [souilhe.fr](http://souilhe.fr)